



MAI 2009

Bulletin Municipal d'Informations

N° 5

HETTANGE-GRANDE Sartich

XXVI^e Rencontre
INTERNATIONALE DE LA
Sculpture
[femmes créatrices]

**HETTANGE
GRANDE**
Centre Europa
Place René-Medernach

**3-10
MAI
2009**
14h00
18h00

Hommage
à la féminité
Oeuvres de
Jean Robert

IPOUSTÉGUY

Création & Impression : Motà-Mot / Roger Faltore - Hettange-Grande - 03.82.53.99.04
Photo : Association «Les Amis d'Ipoustéguy»

Organisation : *Sculptur'Art*
Promouvoir l'Art et favoriser la Création
Tél. 06.70.38.50.45

sommaire

p.2/3

Extrait des délibérations du Conseil Municipal • Les élus à votre écoute

p.4

L'opposition à votre service • Elections européennes • Location HLM
Bruits de voisinage • Ordures ménagères

p.5

Programme 8 Mai • XXVI^e Rencontre Internationale de la Sculpture

p.6

Calendrier des manifestations • Soirée bretonne • Théâtre • Club Philatélique

p.7

Carte d'identité • Passeport électronique • Etat civil

p.8/9

«La Lyre» • Forum «Libertés et sécurité» • U.I.A.C.A.L.

p.10

Un bouchon : un sourire • CDPI • SOS Amitié

p.11

Renseignements pratiques, aides et actions sociales • Info Energie en Moselle

p.12

Club Philatélique • Pensez à préparer leurs vacances • Planète attitude



Extrait des délibérations du Conseil Municipal de la séance ordinaire du 30 mars 2009

Présents : **MM. et Mmes HENTZ, LE GAC, DI NARDO, ESTEVES DUARTE, BERNARD, JOLLY, BICKEL, BROSE, MORIN, JOSEPH, SCHNOERING, ROUAULT, DOSDAT, BOUSTER, SERET, THOMAS, TINTINGER, CANNATA, PARRAVANO, MILLIERE, DURING, EYERMANN**

Représentés : **MM. KORBAR, RUSSO, EXPOSTA et Mme BERNS-COQUILLAT**

Absente excusée : **Mme ORSINI**

Excusés : **MM. CLEMENT, PATRZEK**



En préambule, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu de la réunion du 24 février 2009 qui est adopté à l'unanimité à l'exclusion du point concernant la désignation de délégués au Syndicat Intercommunal de Curage de Cattenom-Thionville-Manom qui est remis en délibéré.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- vote les comptes administratifs 2008 résumés ci-dessous (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote conformément à la réglementation)

	COMMUNE	EAU
Recettes totales 2008	8 223 325.23 €	1 099 339.75 €
Dépenses totales 2008	8 144 982.54 €	1 015 132.51 €
Excédent	78 342.72 €	84 207.24 €
Reste à réaliser	157 468.18 €	
Excédent de clôture	235 810.90 €	84 207.24 €

- déclare que les comptes de gestion de la Commune et du Budget annexe : Eau, dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve ;
- affecte les excédents d'exploitation des budgets :

COMMUNE - Excédent : 771 277.79 €	affecté comme suit :
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	535 466.89 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	235 810.90 €
EAU - Excédent :	affecté comme suit :
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	314 629.68 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	84 207.24 €
- vote le Budget Primitif Eau et fixe pour 2009 les recettes et les dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Recettes et dépenses d'exploitation	772 549.56 €	772 549.56 €
Recettes et dépenses d'investissement	1 645 682.44 €	1 645 682.44 €

- vote la grille du personnel communal au 01/01/2009 telle qu'elle est jointe au Budget Primitif 2009 ;
- suite à la perception en 2007 d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'un montant de 16 161.60 €, régularise les écritures à la demande de la Trésorerie et adopte la cadence d'amortissement des subventions d'équipement transférées sur 5 ans sur le budget de l'eau ;
- opte pour le principe de la fiscalisation directe de la participation communale due au SMITU pour 2009 ;
- accepte le remboursement de deux sinistres survenus respectivement le 9 octobre 2007 rue des Longs Prés et le 8 octobre 2008, angle rues Alfred de Musset/Patton ;
- accepte de procéder au dégrèvement de la somme de 4 014.83 € en faveur d'un administré, suite à son retrait de permis de construire ;
- vote l'annulation du titre de recette d'un montant de 15 527.80 € émis à l'encontre d'un administré, suite à la modification de son permis de construire ;
- autorise le Maire à signer une convention avec le Sous-Préfet dans le cadre du nouveau dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA ;
- vote la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{re} classe à compter du 1^{er} avril 2009, suite à l'admission d'un agent à l'examen professionnel ;



- vote la création d'un poste d'ATSEM 1^{re} classe à compter du 1^{er} janvier 2009 et d'un poste d'adjoint technique 1^{re} classe à compter du 1^{er} avril 2009 ;
- lance une procédure d'enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal d'un terrain sis rue de Gaulle, d'une superficie de 32 m², cadastré section 01 n° 62, et du déclassement du domaine public communal d'un autre terrain de la même rue d'une superficie de 66 m², à découper dans la parcelle cadastrée section 01 n°129 ;
- lance une procédure d'enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal d'un terrain sis rue de la Chapelle, afin d'y créer une place de stationnement ;
- autorise le Maire à signer une convention bipartite entre la Commune et ALPHA SANTE, fixant les modalités et règles de transfert des voies et équipements, réalisés dans le cadre d'un aménagement privé à la Collectivité en fin de travaux ;
- autorise le Maire à signer avec la C.C.C.E. une convention clarifiant les obligations et responsabilités de chacun concernant la façon de gérer l'entretien des voiries communales et communautaires et voies de liaison, au niveau des prestations suivantes : fauchage accotements, entretien fossés, viabilité hivernale, «nids de poules», curage d'avaloirs, balayage de chaussée ;
- autorise le Maire à signer avec la société DIOPTASE deux nouveaux contrats de maintenance distincts, suite à l'ajout de matériel et de logiciel ;
- autorise le Maire à signer avec la Société TECSOFT un contrat de maintenance suite à l'acquisition d'un logiciel «INFO POLICE» ;
- désigne, M. André HENTZ et M. Jean LE GAC comme délégués au Syndicat Intercommunal de Curage de CATTENOM-THIONVILLE-MANOM ;

Par 21 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention,

- fixe comme suit, les taux d'imposition pour 2009 :

Taxe d'habitation	11.94
Foncier bâti	13.40
Foncier non bâti	54.89

Par 22 voix pour, et 4 abstentions,

- vote le Budget Primitif Commune et fixe pour 2009 les recettes et les dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Recettes et dépenses d'exploitation	4 710 760.90 €	4 710 760.90 €
Recettes et dépenses d'investissement	5 557 913.89 €	5 557 913.89 €

- vote une baisse de 20 % des loyers des logements résidence MERCURE, réservée aux seuls locataires dont le revenu est inférieur au plafond fixé par le Ministère du logement pour l'attribution d'une habitation H.L.M.

• Les élus à votre écoute

Chaque premier samedi du mois, une permanence d'élus est mise en place en mairie.

Un membre de la municipalité, accompagné de conseillers municipaux, vous accueille de 9h00 à 11h00 pour y recevoir vos remarques, suggestions et autres projets.

Prochaines permanences :

- **Monsieur Carlos ESTEVES DUARTE**, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement de la Ville : **samedi 2 mai**
- **Madame Nicole BERNARD**, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales : **samedi 6 juin**

Les dates et noms des autres élus vous seront communiqués par le bulletin municipal mois après mois.

POUR EXTRAIT CONFORME
Hettange-Grande,
le 6 avril 2009
André HENTZ
Maire





• L'opposition à votre service

Afin de mieux vous servir, l'opposition municipale a mis en place une permanence. Depuis le 4 avril, les élus vous reçoivent au Centre Europa tous les samedis de 10h00 à 11h00.

• Elections européennes le 7 juin 2009

Avec la crise économique et financière, nous le voyons bien, la dimension européenne est plus que jamais nécessaire. Les solutions passent par une Europe forte et crédible.

Pour cela, l'adhésion des citoyens de l'union est essentielle et doit se manifester le 7 juin par une participation importante des électeurs.

Pour atteindre cet objectif, nous devons nous mobiliser pour nous rendre aux urnes et faire ainsi oublier le triste taux d'abstention de 57% des Européennes 2004...

Un logement communal de type F5, dans la Résidence Mercure, chemin du Vicus, est libre à la location.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 30 mars dernier, le loyer sera minoré de 20 % au locataire si ses revenus sont inférieurs au plafond fixé par le Ministère du Logement pour l'attribution d'une habitation H.L.M.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Mme Profeta, en mairie, au 03.82.53.10.02

Rattrapage des jours fériés pour les ordures ménagères et la collecte sélective

Fête du Travail

La collecte du vendredi 1^{er} mai est reportée au samedi 2 mai

Armistice 1945

La collecte du vendredi 8 mai est reportée au samedi 9 mai

Ascension

La collecte du jeudi 21 mai est reportée au vendredi 22 mai

La collecte du vendredi 22 mai est reportée au samedi 23 mai

Pentecôte

La collecte du lundi 1^{er} juin est reportée au mardi 2 juin

La collecte du mardi 2 juin est reportée au mercredi 3 juin

• Arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

L'arrêté municipal entend lutter contre les bruits de voisinage afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

L'article 2 stipule : «sont interdits de jour comme de nuit les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition quelle que soit leur provenance, tels que ceux produits par :

- l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore,
- l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifices,
- les cris, chants et messages de toute nature.

Article 4. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, motobineuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ou à moteur thermique ne peuvent être effectués que du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

Article 7. Les propriétaires d'animaux, en particuliers de chiens, ou tout autre personne qui en a la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Ces infractions sont sanctionnées, sans recourir à une mesure acoustique préalable, dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité. Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de ces infractions constitue une infraction de même type.

Aussi et afin de mieux répondre aux attentes du public et de renforcer le dispositif réglementaire existant relatif à la lutte contre les bruits de voisinage a modifié les articles du code de la santé publique.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Les bruits de faible durée ainsi que les bruits présentant une fréquence particulière (climatiseurs, compresseurs) sont désormais pris en compte dans les nouvelles modalités de mesurage.
- Les bruits émis à partir d'un local de travail et perçus dans un autre local de travail constituant une entité juridique distincte sont désormais considérés comme des bruits de voisinage.
- Les sanctions pénales en matière d'infraction sont alourdies (sanction de la récidive, sanctions pour les personnes morales) et des sanctions administratives (exécution d'office de travaux, suspension d'activité...) sont introduites.

Pour tous renseignements, contactez M. Martial WIRTH en mairie : 03 82 53 10 02



HETTANGE-GRANDE ROUSSY-LE-VILLAGE



Le Maire de
HETTANGE-GRANDE

Le Maire de
ROUSSY-LE-VILLAGE

LE PRÉSIDENT DE L'U.L.A.C.A.L.
DE HETTANGE-GRANDE/SOETRICH

LE DÉLÉGUÉ DE L'U.N.C.

(Moselle)

ont l'honneur de vous inviter aux cérémonies
organisées par les Municipalités et les
Sections des Anciens Combattants,

à l'occasion du 64ème anniversaire de
la Victoire du 8 Mai 1945



Le Maire de
Hettange-Grande

Le Maire de
Roussy-le-Village

Le Président de la Section
des Anciens Combattants

U.N.C. Thionville et environs
Délégation de Hettange-Grande



PROGRAMME



VENDREDI 8 MAI 2009

- 09 h 45 Rassemblement place de la Mairie
à Hettange-Grande
- 10 h 00 Messe Solennelle
à la mémoire des victimes de la guerre
1939-1945 en l'église Saint-Etienne
- 10 h 45 Dépôt de gerbes au Monument aux Morts
de Hettange-Grande et remise des médailles
- 11 h 00 Départ pour Roussy-le-Village
- 11 h 15 Dépôt de gerbes au Monument aux Morts
de Roussy-le-Village
- 11 h 30 Vin d'honneur au Centre Socio culturel
Robert Schuman à Roussy-le-Village



Sculptures visibles
à Doullcon, en Meuse.

• XXVI^e Rencontre Internationale de la Sculpture

Promouvoir l'Art, favoriser la Création, notre édition 2009 se déclinera au féminin. Événement majeur consacré à la sculpture, le public pourra admirer les créations des artistes, regards de femmes sculpteurs, créatrices d'ici et d'ailleurs, sous l'œil bienveillant d'œuvres, en hommage à la femme, de Jean Robert Ipoustéguy.

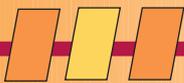
Ce sculpteur lorrain né à Dun-sur-Meuse, mondialement connu, a développé son art à Paris. Il a passé les dernières années de sa vie à Doullcon, en Meuse, où il est décédé en 2006.

Les visiteurs viendront à cette Rencontre d'œuvres réalisées dans des matériaux divers.

**Exposition ouverte au public
du 3 au 10 mai 2009, de 14h00 à 18h00,
au Centre Europa**

En matinée, sur rendez-vous pour les scolaires - Tél. 06.70.38.50.45





Calendrier des manifestations mai

	Organisateurs	Manifestations	Lieux
1er,2,3	Mécaréthro	Exposition de voitures anciennes	Parking du Norma
3 au 10	Sculptur'L	Rencontre Internationale de la Sculpture	Salle Europa
3	Les Amis du Jardin	Marché aux Fleurs	Place Schuman
8	Mairie	Commémoration du 8 Mai Dépôt de gerbes	Monument aux Morts
10	Vélo-Club	Prix de la C.C.C.E	Entrange
16 et 17	La Lyre	90 ^e anniversaire 11 ^e Fête de la Musique et du Terroir et Vide-grenier	Place Schuman
17	Volley-Club	Tournoi mixte	COSEC + FSP
21	Handball-Club	Tournoi international Jean-Bernard Lopez	COSEC + hall
23	Judo-Club	1 ^{er} Challenge Serge Fritz	Dojo (jusqu'à 18h00)
23	Vélo-Club	Loto	Salle Europa
25 mai 13 juin	Tennis-Club	Tournoi interne	Tennis couverts
30	«Ce qui va bien»	Bal folk avec Dim'Traou Dãnsal	Salle Europa 21h00



Vendredi
15 mai 2009
20h30

Spectacle hors les murs
Festival Nouvelles Pistes
Parc Wilson, Thionville

Shake That !

Une création de Sander, Joris, Nino, Hans et Gab.

Nouveau cirque

Durée : 45 mn

Tarif normal : 10 €

Tarif réduit : 8 €

(collégiens, étudiants, chômeurs)

Tarif spécial : 5 €

(enfants, cheminots

et résidents de la CCCE

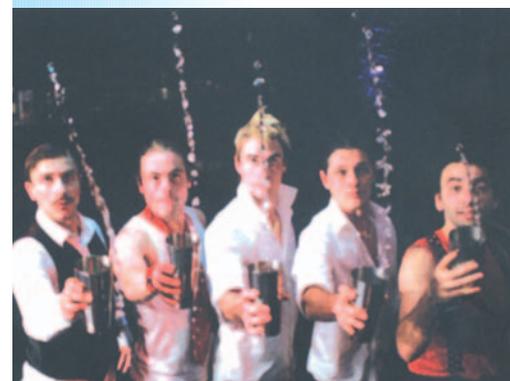
sur présentation d'un justificatif)

Places à retirer au secrétariat

du Centre Europa

Réservations conseillées

Cinq jongleurs présentent un spectacle dans un bar à cocktail. Avec un pétillant mélange de jonglerie, d'humour, de magie, d'interaction avec les spectateurs et cocktails exquis, Shake That emmène le public dans son monde de «Junggling and Comedy on the rocks».



SOIREE BRETONNE

Samedi 30 Mai

à 21h

Salle Europa

à Hettange-Grande

Entrée 7€

une crêpe offerte



initiation aux danses traditionnelles

Au pied du phare...

Crêpes et cidre sur place

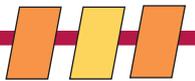
Lots à gagner



Le Club Philatélique Hettangeois organise une causerie (conférence), le vendredi 5 juin 2009, à 20h30, au Foyer Cosec, (salle polyvalente), à Hettange-Grande, sur le thème :

«Chapuis de Tourville (1740-1809) et son temps»

Charles Bertin Gaston Chapuis de Tourville est né en 1740 à Hettange-Grande. Il fut nommé le 8 mars 1793 Général de Division, durant la Révolution Française. Il poursuivit ses fonctions sous le Premier Empire. Il décéda le 22 novembre 1809.



● Comment obtenir une carte d'identité

Lundi de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

Chaque demandeur doit se présenter personnellement pour la prise d'empreinte et la signature.

POUR UN MAJEUR

- L'ancienne carte
- 1 imprimé à remplir
- 1 extrait d'acte de naissance intégral datant de moins de 3 mois
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (fact. EDF, Télécom...)
- 2 photos récentes de face (fond clair ou neutre)

POUR UN MINEUR

- L'ancienne carte s'il y a eu lieu
- 1 imprimé à remplir
- Le livret de famille
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois
- 1 justificatif datant de moins de 3 mois (facture EDF, Télécom...)
- 2 photos identiques (fond clair ou neutre)
- Autorisation du représentant légal à remplir sur le formulaire et copie de la Carte Nationale d'Identité du père ou de la mère
- La signature et la prise d'empreinte ne sont obligatoires qu'à partir de 13 ans
- En cas de divorce des parents, jugement stipulant l'autorité parentale.

CAS PARTICULIERS

- Pour une femme mariée : livret de famille
- Jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux s'il y a lieu de garder le nom marital.
- Déclaration de vol à la gendarmerie ou déclaration de perte en mairie.
- Document prouvant la nationalité française si les deux parents sont nés à l'étranger.
- Si l'acte de naissance n'est pas rédigé en français, le faire traduire ou produire l'acte de naissance international.
- Si l'enfant est majeur et réside chez ses parents : attestation des parents et copie de la Carte Nationale d'Identité du père ou de la mère.

En cas de perte ou de vol, timbre fiscal de 25 Euros.

● Liste des pièces à fournir pour le passeport électronique

- **Le formulaire de demande à remplir par le demandeur**
- **Deux photos d'identité**
(Le format de la photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 de haut. Le visage doit prendre entre 70 % et 80% de la hauteur de la photo)
- **Un timbre fiscal**
 - 88 euros pour le majeur.
 - 44 euros pour le mineur de quinze ans et plus.
 - 19 euros pour le mineur de moins de quinze ans.
 - Une copie de l'acte de naissance datant de moins de trois mois.
 - Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ou une attestation des parents ou du conjoint, avec copie de la carte nationale d'identité
 - La restitution de l'ancien passeport.
 - Copie de la carte d'identité nationale.
 - Livret de famille pour les mineurs.

Si nécessaire (joindre ou produire) :

- Le livret de famille (si l'indication de la mention époux(se) ou veuf(ve) est demandée.
- Autorisation du représentant légal à remplir sur le formulaire et copie de la carte nationale d'identité du père ou de la mère.
- Le dispositif du jugement de divorce (si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex-époux) ou l'autorisation écrite de l'ex époux.
- Une demande écrite et les justificatifs du nom d'usage (si mention en est sollicitée)
- Le récépissé de déclaration de perte ou de vol du passeport.
- Un document prouvant la nationalité française (ex : décret de naturalisation, certificat de nationalité, etc...)

A compter du 26 mai 2009, il ne sera plus délivré de passeport électronique. Les demandes de passeport biométrique seront à faire en mairie de Thionville. Un arrêté ministériel confirmera cette date.



Naissances

Jade KREMER	01/03/09	Maël MOUNIER	22/03/09
Valentin NYS	02/03/09	Valentine FRANCK	25/03/09
Christian DE CARVALHO	02/03/09	Mathis MARION	28/03/09
Maxime CAUDRON	10/03/09	Isabel CAIMI BARROS	30/03/09
Maël GRANDJEAN	15/03/09		

Mariage

07/03/09 Yvan RASSEL et Marie-France BIDINGER

Décès

10/03/09 Luigi FANTIN
26/03/09 Robert ROSE
31/03/09 Jean-Marc BERNHARDT

Etat civil



• «La Lyre», la plus vieille dame associative a 90 ans

Peut-on dire que l'origine de l'harmonie municipale plus connue sous le nom de «La Lyre» émanerait de mineurs musiciens ?

Tout prête à le croire car «La Lyre» est née en 1919 avec le début de l'exploitation de la mine Charles Ferdinand. Elle sera composée essentiellement de musiciens auto-didactes, tous de nationalités différentes, et animée par une même passion ... la Musique.

L'harmonie s'était donnée pour missions essentielles de participer aux fêtes locales, de transmettre son savoir-faire et former ainsi de jeunes musiciens.



Fête d'été à Sinzig-am-Rhein, en 1978.



«La Lyre», chez Arrault, en 1974.

Après 90 ans d'existence, la vieille dame participe toujours aussi activement à la vie culturelle locale, régionale, et se déplace aussi au-delà de nos frontières (Luxembourg, Belgique et Allemagne). Elle s'enorgueillit de son instigation, sans prétention aucune, du jumelage de la commune de Hettange-Grande avec la ville de Pederobba en Italie.

Et ses traditions perdurent ! Qui n'a pas assisté au concert du nouvel an de l'harmonie, participé au repas

carnavalesque ou bien encore à la grande Fête de la Musique, du Mouton et du Terroir tous les 3èmes dimanche de mai ? Chaque année, toutes ces manifestations connaissent un succès grandissant.

Que les amateurs ou les adeptes se rassurent, la longévité de «La Lyre» est assurée. Parmi les 25 musiciens, près de la moitié fait partie de la 3^e génération.



«La Lyre», rue Patton, en 1966.

L'Harmonie municipale «La Lyre» organise pour la 11^e année consécutive un vide-grenier à l'occasion de «La Fête de la Musique, du Mouton et du Terroir», dimanche 17 mai, Place Robert-Schuman.

Renseignements et inscriptions : 03 82 53 75 65



«La Lyre», à Hettange-Grande, en 1955.

Aussi à l'occasion de son 90^e anniversaire, «La Lyre» mobilise ses troupes pour mettre en place les festivités qui débiteront les 16 et 17 mai prochains lors de la 11^e Fête de la Musique, du Mouton et du Terroir ainsi que d'un vide-grenier sur la place Robert Schuman.

C'est ACOUF'N, un jeune groupe de rock français qui ouvrira la fête samedi 16 mai de 19h30 à 20h30 avec un concert (entrée libre), suivi d'un bal gratuit avec l'orchestre «Les Balladin's Show» à 20h30, place Robert Schuman.

Possibilité de restauration sur place.

Et comme toute vieille dame qui se respecte, «La Lyre» soufflera ses 90 bougies avec une pensée émue pour ses membres fondateurs en donnant un concert exceptionnel au profit d'une œuvre caritative «La Pédiatrie Enchantée», dimanche 14 juin à 15h00 à la salle Europa.



Sainte-Barbe, 1963.



Année 1955.



Vos libertés, votre sécurité

Parlons-en ensemble

FORUMS

le forum « libertés et sécurité » se tiendra :

le MERCREDI 13 MAI 2009 de 17H00 à 19H00

à CATTENOM (zone gendarmerie)

lieu : Salle du Casino – Avenue de Gaulle

Le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités territoriales ouvre pour la première fois le dialogue entre les Français et les forces de l'ordre autour des libertés et de la sécurité des citoyens.

Des réunions publiques auront lieu sur tout le territoire, au plus près des citoyens, du mois de mars au mois de mai 2009. Elles donneront lieu ensuite à des Assises nationales à Paris.

Vous êtes invités à participer à votre Forum public pour parler de vos libertés et votre sécurité avec tous ceux qui y contribuent.

Echanges d'expériences, débats, explication des méthodes et des actions des forces de l'ordre, questions et propositions d'amélioration seront au cœur de ce Forum.

Pour plus d'informations sur les Forums :

www.voslibertesvotres securite.interieur.gouv.fr

Union des Invalides Anciens Combattants & Victimes de Guerre d'Alsace-Lorraine

La prochaine permanence de l'U.I.A.C.A.L. (section locale de Hettange-Grande-Sœtrich & Environs) aura lieu le dimanche **17 mai 2009, de 9h30 à 10h30**, au local, place de la Mairie.



Pour tous renseignements :

Président : Joseph OESTREICHER - 03.82.53.66.14

Secrétaire : Gérard ROSENFELDER - 03.82.34.79.96



• Les bouchons du cœur

Association à but non lucratif, créée en 2002, a pour but de collecter les bouchons en plastique de boissons (eau, soda, lait) lesquels sont vendus à une usine de recyclage.

Le bénéfice de cette vente sert à aider des structures accueillant des enfants en difficulté ou en milieu hospitalier ou des foyers sociaux.

Au delà d'un geste de solidarité, nous contribuons au respect de l'environnement : une tonne de plastique recyclé = 700 kgs de pétrole brut économisés.

Les différentes opérations (collecte, tri, acheminement, entrepôt) sont assurées par des bénévoles.

Vous pouvez déposer vos bouchons en Mairie, service CCAS ou chez Monsieur MAZUY correspondant de l'antenne locale 68A, rue Patton à Hettange-Grande Tél. 03 82 54 41 17

• Vestiaire communal

Prochaines ouvertures :
mercredi 8 avril, jeudi 30 avril,
mercredi 13 mai, jeudi 28 mai,
jeudi 11 juin, mercredi 24 juin
de 13h30 à 16h00

• Une cellule spéciale contre la maltraitance (CDPI)

Créée en 1990, la Cellule «Enfance en danger» du Conseil Général de la Moselle vient de voir ses compétences fortement élargies par la loi du 7 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Rebaptisée CDPI (cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes), elle devient l'instance de référence en cas de détection de maltraitance.

Ce changement de dénomination correspond à une évolution plus profonde, auparavant l'instance compétente pour recevoir et traiter les informations de maltraitance était le Parquet.

Cette compétence a été attribuée au Conseil Général afin de désengorger le Parquet mais aussi pour accélérer et améliorer le traitement des situations en renforçant la prévention.

La maltraitance concerne tant les agressions physiques que morales, violences corporelles ou psychiques, abus sexuels, carences éducatives, malnutrition.

**Pour tout signalement :
CDPI**

**28-30, avenue André-Malraux 57046 METZ cedex 1
Par téléphone, 24h/24
0800 05 67 89 (n° vert, appel gratuit)
Anonymat garanti**

Les particuliers ont toujours le choix entre la CDPI, la police ou la gendarmerie.



Le nouveau site web de S.O.S Amitié
<http://www.sos-amiemie.org> est ouvert.

Mal-être, détresse, solitude... des maux actuels

Une sonnerie de téléphone. Une main décroche le combiné. Quelqu'un est disponible pour accueillir la parole de celui qui appelle. Ce sont des pleurs quelquefois, des mots indistincts ou des phrases malhabiles. Il est difficile d'exprimer le malaise que l'on ressent, l'angoisse qui accable. Les mots et les silences disent le mal de la séparation, de la déchirure ou de la solitude, la douleur physique ou morale, ou encore le mal-être, avec, parfois, cette envie lancinante de mettre fin à cette souffrance par le suicide. La parole libérée, reçue et respectée par un autre entièrement disponible, peut conduire à un apaisement, à une demande plus claire et plus cohérente où réapparaissent confiance et espoir si nécessaires pour vivre.

S.O.S Amitié offre, à tous ceux qui choisissent d'appeler, la possibilité de mettre des mots sur leur souffrance et, ainsi, de prendre le recul nécessaire pour retrouver le goût de vivre.

Siège fédéral S.O.S Amitié France
11, rue des Immeubles Industriels
75011 Paris
Tél. : 01 40 09 15 22



Renseignements pratiques Aides et actions sociales

- **Ecrivain public**
Tous les lundis - 9h30 à 11h00
 - Centre Europa - *Service gratuit*
- **Croix Rouge**
Distribution le 2^e vendredi du mois
 - Mairie - Bureau du CCAS sur présentation d'un coupon d'une assistante sociale
- **Sida et hépatites**
Comment obtenir des infos, une écoute ou les coordonnées d'une consultation de dépistage anonyme et gratuit
 - **SIDA INFO SERVICE : 0800 840 800**
(appel confidentiel et gratuit 24h/24)
C.H.R. Beauregard - 21, rue des Frères
57100 Thionville - 03.82.55.89.10
 - **EMERGENCE**
Espace Ressources en Toxicomanie et Sida
6, rue du Cygne - 57100 Thionville
03.82.53.78.31
 - **C.S.S.T. CENTRE BAUDELAIRE**
5, rue de la Paroisse - 57100 Thionville
03.82.59.29.73
- **Association Thionilloise d'Aide aux Victimes d'infractions pénales - A.T.A.V.**
Palais de Justice - Quai Marchal - 57100 Thionville
03.82.59.20.03
- **Centre d'Information Féminin et Familial - C.I.F.F. - C.E.D.I.F.F.**
2, rue Haut de Sainte-Croix - 57000 Metz
03.87.76.91.21
 - Permanence Maison du Quartier de la Côte des Roses - 15, rue Saint-Hubert
57100 Thionville
Vendredi - 9h00 à 12h00, sur rendez-vous
- **Aide au repas du Conseil Général pour les personnes handicapées âgées de plus de 60 ans**
Plafond de ressources annuel :
1 personne : 7.102,71 € - Couple : 12.440,87 €
 - Dossier au C.C.A.S. en Mairie
- **APOLO J**
Insertion des jeunes par le logement
 - 13, rue du Docteur-Schweitzer
57100 Thionville - 03.82.82.85.90
- **CALM**
 - 9, rue du Grand Cerf - 57000 Metz
03.87.75.32.28
(Primes, subventions pour améliorer les conditions de logement)
- **ATHENES**
Hébergement de personnes en difficulté
 - 7, rue du Moulin - 57100 Thionville
03.82.34.69.69



L'ESPACE INFO → ÉNERGIE EN MOSELLE

- Vous voulez réduire vos factures d'énergie ?
- Vous désirez connaître les aides à la maîtrise de l'énergie auxquelles vous avez droit ?
- Vous souhaitez mettre en place une installation solaire dans votre maison ?
- Vous cherchez des appareils électroménagers économes ?

Les spécialistes des Espaces **INFO → ÉNERGIE** vous donnent des conseils gratuits et détachés de tout intérêt commercial.

Les conseillers répondent à vos questions dans les domaines suivants :

- le chauffage et l'eau chaude, l'isolation ;
- les équipements de l'habitat (appareils électroménagers, télévision, hi-fi) ;
- les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois-énergie...) ;
- les voitures et les transports.

Des permanences sont proposées :

- **Maison communautaire - Cattenom**
2, avenue Général-de-Gaulle - 57570 Cattenom
1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois
de 10h00 à 12h00, sur rendez-vous
- **Espace Info Energie - CALM**
Benoît SAVE - Conseiller énergie
9, rue du Grand Cerf - BP 14062
57040 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 74 83 34
Fax 03 87 50 82 21
Mail : eie.moselle@wanadoo.fr
www.eie.lorraine.fr
Mercredi : 13h30 - 17h00
Jeudi : 13h30 - 19h00
Vendredi : 9h00 - 12h00

• URGENCES

- SAMU : 15
- Centre anti-poison : 03.83.32.36.36
- Allo Enfance Maltraitée : 119
- Accueil sans abri : 115
- Alcooliques anonymes : 03.87.50.70.73
- Drogues Alcool Tabac : 113
- S.O.S. Amitié : 03.87.63.63.63



• Club philatélique

Dans le cadre du 70^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, l'association «Le Tiburce» organisera un rassemblement de 80 personnes en tenue militaire d'époque et de 30 véhicules militaires, le dimanche 6 septembre 2009, devant l'Ouvrage Immerhof, et le Club Philatélique Hettangeois mettra en place un Bureau de Poste temporaire avec oblitération spéciale de 14h00 à 17h00 dans l'annexe de l'Ouvrage Immerhof, Ligne Maginot.

Nous donnerons d'amples informations sur ces manifestations dans le bulletin municipal de juillet-août.



PENSEZ À PRÉPARER LEURS VACANCES

GRÂCE AUX CONSEILS DE VOTRE VÉTÉRINAIRE, EN ASSOCIATION AVEC PEDIGREE® ET WHISKAS®,
ils partent avec nous!

Service de conseils : ☎ N° Vert 0 3 30 16 1640 mai - juin - juillet - août (du lundi au vendredi de 9 h à 16 h)
www.ilspartentavecnous.org



Planète attitude.

Les gestes écologiques au quotidien !

Le saviez-vous ?
Une télévision en veille une journée entière consomme plus que lorsqu'on la regarde pendant la durée de deux films !